

Élise Gourdy-Bléniat
Parent élu de la Crèche Archereau
Présidente des parents élus
des crèches collectives: LAUZIN, CITÉ LEPAGE, ARCHEREAU, TANGER, BOLIVAR, REBUFFAT, ROUEN
et du Jardin d'enfants: TUROT

PARIS, LE 22.05.2019,

Crèche Lepage à 18h

Sont présents

Adèle FOURNIER (Mairie du 19^{ème} arrondissement)
Dahbia AMDAOUD (CASPE 19 Coordinatrice Petite Enfance)
Nadia AZABI (responsable de la crèche ARCHEREAU)
Arnaud CATALA (responsable de la crèche REBUFFAT)
Séverine EUSEBE (responsable de la crèche BOLIVAR)
Anne-Marie CLOS (responsable remplaçante du jardin d'enfants TUROT)
Arlette LEPIERRE (responsable de la crèche TANGER)
Sylvie Brugié (Responsable de la crèche Lauzin)
Clémence BEGUERIE (Étudiante infirmière puéricultrice)
Myriam LELION (responsable de la crèche LEPAGE)

Marion BREARD (élue TUROT)
Anna CALLEJÓN (élue CITÉ LEPAGE)
Louise CARCOPINO (élue ARCHEREAU)
Anna Maria FORGES (élue LEPAGE)
Rozenn GLASER (élue TANGER)
Elise GOURDY-BLÉNIAT (élue ARCHEREAU)
Alexandra QUINIO (élue suppléante LAUZIN)
Andrea ULIVE (élue TANGER)

Nous remercions d'ors et déjà la crèche LEPAGE pour son accueil chaleureux !

OBJET :

Compte-rendu du second conseil des Crèches PARIS 19^{ème} LES P'TITS CHAUMONT - STALINGRAD

- Il semble que le gouvernement ait l'intention de diminuer le ratio des professionnels les plus qualifiés pour l'accueil des enfants, d'augmenter le nombre d'enfants par professionnels aussi bien dans les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) que dans les maisons d'assistante maternelle. Mais aussi d'augmenter les capacités d'accueil en micro crèches ou en EAJE, ou encore de diminuer la surface d'accueil par enfant. L'ensemble des parents souhaiterait comprendre ce qui justifierait ces mesures ?
Sans être en mesure de justifier les obligations qui sont en cours d'études au parlement, Mme Fournier précise ce que stipule la réforme prévue : le ratio passerait à une professionnelle pour 5 enfants jusqu'à 15 mois et à 1 pour 8 au-delà de cet âge. Jusqu'ici c'est le fait de marcher qui entrait en compte, peu importe l'âge. Les professionnelles présentes rappellent que beaucoup de petit.e.s ne sont pas encore debout à 15 mois. Le calcul des capacités d'accueil qui se fait aujourd'hui sur la semaine se ferait au regard des heures d'accueil disponibles avec une possibilité quotidienne de « surbooking ». La surface d'accueil des jeunes enfants dans les grandes villes pourrait diminuer passant de 7 m2 par enfant à 5,5 m2. La suppression du ratio de 40 % des professionnel.le.s les plus qualifié.e.s auprès des enfants au profit d'une embauche plus massive de CAP petite enfance (qui sont plus dans des considérations sanitaires qu'éducatives selon les professionnelles présentes) engagent a priori un affaiblissement de l'expertise du personnel encadrant. Il est à noter que la municipalité parisienne avait d'ors et déjà maintenue 100% et compte conserver ce taux.

- Qu'en est-il du devenir des jardins d'enfants ?

Les jardins qui auront été créés avant la réforme sont assurés d'une pérennité sur 3 ans. De nouvelles structures de ce type ne pourront être ouvertes.

- Les plastiques (contenants, isothermes ou non, utilisés pour la restauration + jouets en plastique, souvent mis en bouche par les plus petits). Leur innocuité semble être mise en doute dans les études les plus récentes, ils feraient migrer des perturbateurs endocriniens dans la nourriture. Une réflexion est-elle menée au niveau municipal ? Quelles pratiques adapter ?

Un fait marquant qui permet de constater la considération de ces problématiques au niveau de la petite enfance parisienne est l'abandon total des biberons de plastiques pour ceux en verre. Tous les récipients

mélangés susceptibles d'être nocifs en contact avec des aliments chauds ont également été supprimés. Les CCTP sont de plus en plus exigeants et intègrent les évolutions des études sanitaires. Les parents présents reconnaissent que la municipalité met en œuvre des progressions mais invitent à ce que des choix plus radicaux et rapides soient effectués, moteurs des comportements de parents « en apprentissage » qui les intégreraient et les diffuseraient d'un point de vue sociétal non négligeable. Il est difficile de reconsidérer ses habitudes et les institutions notamment de la petite enfance peuvent être des vecteurs clés de changements rapides, notamment sur le point suivant.

- Désodorisants et parfums présents dans les savons et solutions hydro alcooliques utilisés en crèche : peut-on envisager de s'en passer (des molécules parfumées, pas des savons)? Les parfums sont réputés allergisants et irritants pour les voies respiratoires. *Il est rappelé par les professionnels que déjà la plupart des soins sont les plus neutres possibles et notamment que le nettoyage lors des changes se fait au gant et à l'eau. Pour les désodorisants, les lieux sans aucun parfum risquent de devenir très durs à supporter pour le personnel et les enfants à certaines périodes... Les parents suggèrent de penser à des produits non nocifs et donc non chimiques. Certains établissements utilisent des huiles essentielles d'autres des mèches. Les professionnels présents rappellent que la solution hydro alcoolique ne doit pas être mise sur les mains des petits. Le produit est réservé aux parents.*

- Sols mous dans les extérieurs (à base de pneus) : ils seraient toxiques. Peut-on connaître leur composition exacte ? Leur toxicité éventuelle ?

En pièce-jointe, le cahier des clauses techniques intitulé « Fourniture et pose de revêtement de sols amortissants pour les aires de jeux et les équipements sportifs de la Ville et du Département de Paris ». Il y est indiqué que tous les sols souples installés dans les structures Petite enfance doivent notamment respecter l'accord AC S54-209 (Réalisation de sols synthétiques de sécurité et leurs supports pour aires de jeux) produit par l'AFNOR. Les matériaux servant à la fabrication doivent satisfaire aux règlements et conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur, en particulier ceux concernant l'utilisation des résines polyuréthanes en sites extérieurs publics. Ils doivent être totalement exempts de TDI (Toluène Di Isocyanate, aussi appelé diisocyanate de toluène).

Selon les marques, la composition du sol souple peut varier tout en respectant. Voici ce qui est inscrit dans le cahier des charges comme exemple de composition des différentes couches :

- Une couche de surface (ou couche de finition) en EPDM (Ethylène, propylène, diène, monomène), teintée dans la masse ;
- Une couche de base (ou sous-couche amortissante) composée d'un mélange d'agrégats issus du recyclage du caoutchouc, de type SBR. (styren butadien rubber) et de résine polyuréthane.
- Éventuellement une sous-couche amortissante de type tapis de mousse préfabriquée composée de flocons de mousse de polyéthylène à cellules soudées et fermées à chaud ou équivalent.

- Les familles de nos établissements fréquentent les parcs extérieurs à proximité: comment faire appliquer la loi anti-tabac dans ces lieux extérieurs ? Comment faire pour les substances illicites ? (à part s'en aller...)

Des campagnes de sensibilisations alternatives aux problèmes liés à la consommation de tabac vont être mises en œuvre notamment au square place de Bitch avec une incitation par exemple à mettre son mégot dans des boîtes de sondage invitant au simple geste citoyen de ne pas le jeter sur la voie publique. Normalement les espaces où les enfants jouent sont respectés dans les horaires où leurs présences est remarquable. Des lieux particuliers comme les jardins d'École posent des problématiques particulières. Les problématiques du jardin des Orgues sont gérées à la GUP et dans la perspective de la rénovation urbaine.

- Retour sur une proposition de frise annuelle permettant d'indiquer les temps forts de la crèche et de visuellement interpeller les parents dans leurs courts et souvent pressés passages matinaux et du soir.

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET-AOÛT
JOURS FÉRIÉS CONGÉS SCOLAIRES (ZONE C)											
CRÈCHE											
> ADAPTATION											
> JOURNÉES PÉDAGOGIQUES											
> CAFÉ DES PARENTS											
> PHOTOS											
REPRÉSENTANTS PARENTS											
> ÉLECTIONS											
> CONSEILS											
REGROUPEMENT											
> INSCRIPTIONS											
> PÉRIODES											
ÉVÉNEMENTS PETITE ENFANCE											
GRÈVES											

Le document présenté est un fichier .xl qui est paramétré sur 2 A3 et donc permet une sortie in fine d'un document de 29,7 cm de haut et 84 cm de large. Ceci permet une installation dans l'espace de communication remarquable et surtout constant. Les parents savent que c'est un encart repère qui synthétise les données temporelles qui peuvent être en début d'année « balisées par plage » numériquement pour donner une prévisualisation des moments forts, puis marquées plus précisément à la main au fil des mois. Un retour sur ce document peut être fait en bilan en juin 2020 avec les retours et remarques nécessaires et formulées par les parents élus à l'écoute de leurs établissements. Les parents élus présents ont pensé à compléter le document avec des logotypes adaptés (exemple : café des parents, photos, journée péda...) qui fassent signe de manière efficace.